

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

#### **Arrêté du 19 octobre 2015 complétant l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de la Guyane**

NOR : AFSZ1530771A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;  
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1<sup>er</sup>,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de la Guyane :  
1° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2°, a) de l'article D. 1432-15 :

Mme Simone MATHURIN, titulaire ; M. Patrick CHRISTOPHE, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Alain PELIER, titulaire, en remplacement de M. Eric PAUL, désigné par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre du I (2°, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Marc MATHIEU, titulaire ; M. Patrick CLOP, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

2° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4°, a) de l'article D. 1432-15 :

Mme Anne GOARANT, titulaire ; Mme Mauricette JOUBERT, suppléante.

b) Au titre du I (4°, b) de l'article D. 1432-15 :

Mme Roselyne ROY-JADFARD, titulaire ; Mme Maryline JADFARD, suppléante.

#### Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 19 octobre 2015.

MARISOL TOURAINE